



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CONCOURS D'ACCES au corps des PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Section : Génie Industriel

option : Structures Métalliques

**Rapport de jury présenté par Jean-Jacques DIVERCHY
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

CAPLP/CAER GÉNIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
Concours interne
Session 2012

MEMBRES DU JURY

Président :

M. Jean-Jacques DIVERCHY Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Sciences et Techniques Industrielles
Académie de Lille

Vice-président :

M. Michel RAGE Inspecteur Général
Sciences et Techniques Industrielles
Ministère de l'Éducation Nationale

Membres du jury :

M. Jean-Michel BUSSCHAERT Professeur Certifié hors-Classe au Lycée Monge à
Chambéry – Académie de Grenoble

M. Laurent COULOURNAT Professeur Certifié hors-Classe au Lycée Henri-Darras à
Liévin – Académie de Lille

M. Patrick HABLOT Professeur Certifié hors-Classe au Lycée François-Bazin à
Charleville-Mézières – Académie de Reims

M. Bernard MONGELLAZ Chef de Travaux au Lycée Monge à Chambéry
Académie de Grenoble

M. Denis ROSIAU Inspecteur de l'Éducation Nationale – Enseignement Technique
Sciences et Techniques Industrielles
Académie de Lille

M. Florent STAELEN Professeur Certifié au Lycée Monge à Chambéry
Académie de Grenoble

Mme Delphine VASSEUR Professeur de Lycée Professionnel au Lycée Ferdinand-Leger
à Coudekerque-Branche – Académie de Lille

RESULTATS STATISTIQUES
CAPLP/CAER GÉNIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
Concours interne
Session 2012

CAPLP

Résultats

| Inscrits | Nombre de postes | Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP | Admissibles | Présents aux épreuves d'admission | Admis |
|----------|------------------|--|-------------|-----------------------------------|-------|
| 79 | 7 | 27 | 19 | 17 | 7 |

| | |
|--|--------------|
| Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible | 13,7 |
| Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible | 11,5 |
| Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis | 15,53 |
| Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis | 10,94 |

CAER

Résultats

| Inscrits | Nombre de postes | Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP | Admissibles | Présents aux épreuves d'admission | Admis |
|----------|------------------|--|-------------|-----------------------------------|-------|
| 8 | 1 | 4 | 2 | 2 | 1 |

| | |
|--|--------------|
| Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible | 11,8 |
| Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible | 11,8 |
| Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis | 12,93 |
| Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis | 10,93 |

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Arrêté du 27 Avril 2011 – Annexe II Bis

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel

➤ Pour la première partie du dossier

Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement. Une description des responsabilités confiées permettra d'apprécier l'expérience ainsi que les compétences acquises et utiles au métier d'enseignant.

➤ Pour la seconde partie du dossier

• La pertinence du choix de l'activité décrite

En règle générale, le choix du support ayant servi à la description de l'activité pédagogique est en adéquation avec le référentiel du diplôme ciblé. Cependant, le jury constate un manque de description de cette activité en vue de développer une situation d'apprentissage adaptée aux domaines des structures métalliques.

• La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite

Le jury constate que le fond scientifique, technique ou professionnel n'est pas toujours adapté au niveau du diplôme visé.

Le jury attend des candidats :

- le développement d'une séance positionnée au sein d'une séquence de formation en précisant clairement la ou les compétences visées (cette séquence devant être positionnée dans le cursus de formation) ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- les modalités mises en œuvre pour l'évaluation et la prise en compte de cette dernière dans l'analyse et la conduite des activités futures.

• La structuration du propos, la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

La structure des dossiers et la présentation écrite sont dans l'ensemble conformes aux attentes du jury.

• La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

Le jury déplore un manque :

- d'analyse des situations exposées dans les dossiers malgré le vécu des activités présentées ;
- de liaisons avec d'autres enseignements professionnels ou généraux ;
- de relations avec les partenaires professionnels.

• La justification argumentée des choix pédagogiques opérés

Le jury attend des candidats le développement d'une stratégie qui met en évidence :

- les choix pédagogiques permettant d'atteindre les compétences visées dans les référentiels de formation ;
- la démarche utilisée pour la gestion et la conduite de la classe et plus spécifiquement la prise en compte de la diversité des élèves.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Coefficient : 3

Durée :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation. Il est demandé aux candidats de présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence élaborée.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

1 - Partie pratique

L'utilisation de l'outil informatique permettant la programmation des fabrications sans rupture de la chaîne numérique doit pouvoir permettre de répondre aux exigences d'un cahier des charges qui correspond à une réalité industrielle. Pour ce faire, chaque candidat dispose des logiciels de dessin assisté par ordinateur « DAO » et de fabrication assistée par ordinateur « FAO » nécessaires, d'un dossier papier pour l'utilisation de ces logiciels et la procédure pour le téléchargement sur les différentes machines à commande numérique « CN ». Il dispose également d'une clé « USB » personnalisée contenant les fichiers des éléments à étudier.

Le jury constate qu'une bonne majorité des candidats sont familiarisés avec les logiciels liés à la chaîne numérique. Ces mêmes logiciels permettent d'obtenir toutes les données nécessaires à la fabrication des supports, hors peu de candidats établissent les documents préparatoires qu'ils devront utiliser lors de certaines opérations de mise en forme et d'assemblage.

La durée de la pratique étant de quatre heures, cela impose aux candidats de s'approprier rapidement les sujets afin d'aboutir à la fin de l'exercice à une réalisation. Le jury constate que certains candidats n'ont pas pris la mesure de cette contrainte et que de nombreuses pièces ne sont pas assemblées.

Le jury conseille aux candidats d'approfondir leurs connaissances professionnelles dans les domaines de la chaudronnerie, métallerie et de la tuyauterie et plus particulières aux opérations de conformation.

La partie préparation et vérification du poste de travail est encore trop souvent négligée. Les erreurs de dimensionnement constatées sont liées le plus souvent à un manque de contrôle des réglages d'outils et de butées sur les machines.

De manière à ne pas réduire la partie réalisation sur machine à une opération de simple exécutant, il est recommandé, aux candidats d'organiser leurs interventions sur les postes de travail. La majorité des candidats raisonne encore dans le cadre de la réalisation d'une pièce unitaire. Les mises en position et maintiens en position des pièces doivent être préalablement analysées avant la mise en œuvre sur le poste d'assemblage.

Le jury constate une bonne application des consignes d'hygiène et de sécurité et une utilisation correcte des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Les TP s'appuient sur les activités déclinées dans les référentiels de la filière « Structures Métalliques ».

2 - Partie pédagogique

La salle informatique, mise à disposition des candidats pour la partie pratique, est également mise à la disposition pour la préparation de la séance pédagogique pendant une heure. En conséquence, les différentes salles d'exposé devant le jury sont équipées d'un ordinateur avec vidéoprojecteur, avec la possibilité, pour le candidat d'utiliser les fichiers mis à disposition sur leur clé « USB ».

Pour cette préparation de la séquence pédagogique, le candidat dispose des référentiels du Baccalauréat Professionnel « technicien en chaudronnerie industrielle » et du Certificat d'Aptitude Professionnelle « réalisation en chaudronnerie industrielle ».

Le jury constate une méconnaissance de ces ressources. Il est à noter que l'activité pédagogique présentée par les candidats est trop souvent générale et conduit à faire oublier le contexte et l'aspect technique liés au TP.

Les candidats, dans cette présentation orale, ne soulignent pas suffisamment l'objectif global de la séance et les différentes activités proposées aux élèves pour atteindre la compétence visée.

Beaucoup de candidats n'ont pas utilisé les moyens didactiques mis à leur disposition en particulier dans le cadre de la séquence de mise en situation du thème et de son analyse fonctionnelle. Cette phase, souvent oubliée par les candidats, doit permettre à l'enseignant de justifier la construction des autres séquences.

Si quelques candidats, dans l'organisation de la séance, maîtrisent les outils didactiques comme : la fiche de déroulement, la fiche contrat... ils sont encore trop nombreux à ne pas préciser les critères d'exigences. Ces derniers doivent donner de réelles indications sur les apports méthodologiques et technologiques.

La plupart des candidats ne présentent pas le minimum attendu par le jury, c'est-à-dire :

- le niveau (1ère année, 2nde année...) retenu pour la séquence pédagogique ;
- la situation de l'intervention dans le parcours de formation (progression de la classe) ;
- la structure de la séquence pédagogique (nature, situation et succession des activités de type cours-TD-TP d'observation ou d'application, évaluation, synthèse...)
- le plan de la séance concernée par l'objectif opérationnel visé; la (ou les) connaissance(s) nouvelle(s) apportée(s) ;
- les éléments d'évaluation de l'acquisition des connaissances nouvelles apportées aux élèves ;
- les moyens de remédiation éventuels pour les élèves en difficulté.

L'absence d'expérience professionnelle de certains candidats se traduit par l'expression d'un savoir théorique inadapté aux réalités industrielles et inversement.

Quelques candidats n'ont pas évoqué les règles de prévention des risques professionnels.

3 - Conclusion

Le jury constate que les candidats qui ont préparé correctement le concours ont globalement mieux réussi les épreuves d'admission.

Les membres du jury recommandent donc aux futurs candidats de se préparer aux épreuves du concours en tenant compte des remarques faites dans ce rapport.